

Secteur Jeunes

Règlement Intérieur

Préambule

- Ce règlement **engage les jeunes**, les familles et l'équipe d'encadrement du Secteur Jeunes.
- Le présent règlement **est validé par le jeune et la famille** lors de son inscription.
- Le **non-respect** du règlement pourra entraîner une échelle de **sanctions** allant de l'entretien individuel à l'information des parents, jusqu'à l'**exclusion temporaire**.

Modalités d'inscription

- Compléter **UN SEUL bulletin par jeune**.
- Pour les sorties, la priorité sera donnée aux jeunes fréquentant la structure plusieurs jours durant les vacances.
- Les inscriptions seront définitives à la date mentionnée sur la plaquette de programmation. Passé ce délai, les jours réservés **seront facturés** (sauf sur présentation d'un certificat médical).
- Le nombre de places du Secteur Jeunes est limité à **36 jeunes par jour**. Des inscriptions sont possibles après la date d'inscription mentionnée dans la plaquette mais la validation se fera en fonction des places disponibles par nos responsables.
- Chaque usager du Secteur Jeunes doit avoir un dossier à jour pour être accueilli dans notre structure :
 - **Fiche de renseignements/sanitaire et bulletin d'inscription**
 - **Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,**
 - **Règlement Intérieur signé**



Age

- Le jeune doit être âgé de **12 à 17 ans** ou pour les **-12 ans** scolarisés au collège ou entrant en 6ème à la rentrée de **septembre** (valable uniquement l'été) pour être accueilli au Secteur Jeunes.

Horaires d'ouverture

- Un planning est proposé pour chaque période de vacances scolaires. Les jeunes s'inscrivent à l'activité ou au projet.

	<u>demi-journée</u>	<u>journée</u>	<u>demi-journée avec veillée</u>	<u>veillée</u>	<u>nuitée</u>
Temps d'accueil libre	12h à 13h	7h30 à 9h	13h à 14h	17h à 18h	17h à 18h
Animations (présence obligatoire)	13h à 17h	9h à 17h	14h à 22h	18h à 22h	18h à 08h
Temps de départ libre	17h à 18h30	17h à 18h30	22h à 23h	22h à 23h	08h à 09h

Occasionnellement, ces horaires peuvent être modifiés pour des sorties ou activités exceptionnelles. Se référer aux horaires de départ et de retour indiqués sur la plaquette de programmation à chaque période de vacances.

Tarifs

Séquences	Prix par jeune par foyer selon avis d'imposition			
	De 0€ à 1500€	De 1501€ à 2500€	De 2501€ à 3500€	3501€ et plus
Demi-Journée	1€	2€	3€	4€
Journée ou demi-journée avec veillée	2€	4€	6€	8€
Veillée	1,50€	2,50€	3,50€	4,50€
Nuitée	3€	5€	7€	9€
Prix du Repas	4,70€			

Supplément pour activités spécifiques

Activités ou sorties exceptionnelles nécessitant un supplément tarifaire	Supplément mentionné à chaque vacances dans la plaquette de programmation. Le tarif est établi en fonction du coût des sorties et des frais des intervenants. (5€, 10€, 15€, 20€, 25€ ou 30€)
Enfants extérieurs	Supplément d'1€50 par séquence d'accueil

Transports

- La plupart des trajets du Secteur Jeunes s'effectuent via des sociétés de transport mais il est possible d'utiliser le minibus de la Communauté de Communes. Le jeune doit respecter les horaires et se conformer aux consignes données par l'animateur.

Sécurité

- Les violences physiques, morales, les propos ou actes discriminatoires se fondant notamment sur le sexe, le genre, la religion, les jeux dangereux et mises en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits.
- Le téléphone portable est interdit pendant les activités et les temps d'accueil.
- Les règles de vie sont établies au début de chaque période de vacances en discussion avec les jeunes.
- **Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement.**



Objets et produits dangereux ou illicites

- Au Secteur Jeunes, à l'espace d'accueil ou lors de sorties:
 - Les **armes blanches** de toutes sortes (canifs, couteux de poche, cutters etc.) sont strictement interdites.
 - La détention et l'usage de **drogues** sont strictement interdits.
 - L'usage du **tabac** n'est pas toléré au sein du Secteur Jeunes ni durant les activités extérieures.



Dégradations

- Les locaux et les équipements du Secteur Jeunes doivent profiter à tous.
- Chacun est appelé au **respect des locaux** notamment au respect de leur propriété et du rangement du matériel et à prendre conscience que toute négligence ou dégradation sont des atteintes à la collectivité dans son ensemble.

Assurance

Il n'est pas nécessaire de fournir une attestation d'assurance pour votre enfant. Toutefois, vous devez être informés en tant que responsables légaux des mineurs concernés de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent. (mentionné à l'article L. 227-5 du CASF)

..... ▷ **Où déposer le bulletin et dossier d'inscription ?**

Par courrier postal : Terre d'Émeraude Communauté, Pôle Orgelet,
4 Chemin du quart, 39270 Orgelet.

Dans la boîte aux lettres de Terre d'Émeraude Communauté

Par email : secteurjeunes-orgelet@terredemeraude.fr

Au bureau du Secteur Jeunes à Terre d'Émeraude Communauté,
Pôle Orgelet les mardis et les jeudis de 14h00 à 17h00.

Renseignements ◁

Franck Warryn

Tél : 03.84.25.48.25 // 06.33.98.26.41

<https://www.terredemeraude.fr/enfance-et-jeunesse/secteur-jeunes/>



Signatures

- **Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes**

Les parents ou Responsables légaux

Le jeune

Fait à

le